



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1996/L.4
15 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Deuxième session
Genève, 8-19 juillet 1996
Point 7 b) de l'ordre du jour

RAPPORTS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES : SUITE DONNEE AUX CONCLUSIONS
ET DIRECTIVES CONCERNANT LES TRAVAUX FUTURS

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIARE DE MISE EN OEUVRE

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

A sa troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a décidé de recommander de soumettre le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties à sa deuxième session pour adoption.

Programme de travail pour 1996-1997

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 6/CP.1,

1. *Prend note* du programme de travail pour 1996-1997 élaboré par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, qui est reproduit dans le document FCCC/SBI/1996/11;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre de continuer d'entreprendre, avec le concours du secrétariat, les tâches décrites dans ce programme de travail et de faire rapport sur ses travaux à la Conférence des Parties à sa troisième session.
